







Cette formation est financée par la Région et le fonds social européen

Les parcours de formation permettent aux demandeurs d'emploi de développer leurs compétences en lien avec les besoins du marché du travail et de renforcer leurs chances d'accéder durablement à l'emploi.











Cette formation est gratuite.

La Région assure la prise en charge de la protection sociale « accident du travail et maladie professionnelle » des stagiaires en formation et par conséquent se substitue à l'Etat dans les conditions prévues au titre IV chapitre 2 (article L 6342-1 et suivants) du Code du Travail.

Toute personne entrée en formation est soumise au code du travail. Toute absence doit être justifiée par un arrêt maladie.











Cette formation peut également être financée par:

- **+**le compte CPF
- **+**le CSP: Contrat de Sécurisation Professionnelle

Ce titre peut être obtenu par le biais de la VAE.







Où intervenons nous?

Nous intervenons sur 14 centres qui sont situés dans les Hauts de France





Assistante de vie aux familles



Formation

« Qualifiante »



Titre professionnel Niveau 3

Assistant(e) de vie aux familles







une réunion d'information



un test écrit de sélection



un entretien personnalisé



Devenir Assistant(e) de Vie Aux Familles ?



> OBJECTIFS DE L'ACTION :

L'ADVF intervient ponctuellement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dîtes "fragilisées".

- Aider au maintien à domicile de personnes en difficulté.
- Garder des enfants au domicile des parents.
- Accompagner des personnes lors des déplacements.
- Effectuer certaines tâches domestiques selon les demandes formulées et le degré d'autonomie de la personne.



Assistant(e)De Vie Aux Familles

Public concerné :

TOUT PUBLIC:

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, inscrits mission locale; ...

INCLUSION ET HANDICAP:

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap disponible pour informations.



Assistant(e) De Vie Aux Familles

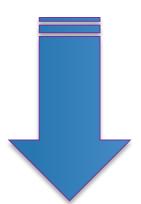
> Aptitudes et Pré-requis :

Maitrise des savoirs de base

- Lire
- Ecrire
- Compter
- Être curieux(se) et Motivé(e)



Quelles sont les qualités recherchées et indispensables pour ce métier?



Assistant(e)De Vie Aux Familles

- ✓ Avoir une bonne capacité d'écoute, d'empathie et de communication
- ✓ Être capable de travailler seul(e)
- ✓ Être rigoureux(se)
- ✓ Être ponctuel(le)
- ✓ Être organisé(e)
- ✓ Savoir s'adapter aux personnes en difficulté
 - et à leur environnement



CONTENU DE LA FORMATION

CCP1

Entretenir le logement et le linge d'un particulier

MODULES

CCP2

Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

CCP3

Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Assistant(e) De Vie Aux Familles





Durée de la formation : 672 Heures

- 427 Heures théorique,
- 245 Heures Entreprise

Un premier stage de 35 Heures/semaine : A domicile

Un second stage de 35 Heures/semaine : En structure petite enfance 0-3 ans Assistant(e) de Vie aux Familles



Suivre cette formation pour

- Développer des compétences utiles en situation de travail
- Améliorer l'adéquation de ma formation initiale et continue aux besoins des entreprises
- Favoriser la mise ou la remise à l'emploi grâce à une formation









Assistant(e) de Vie aux Familles



Si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé au titre de l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi) vous continuerez de percevoir votre allocation AREF pendant la durée de votre formation (dans la limite de vos droits à indemnisation)

Si vous êtes non indemnisé par le pôle emploi, vous constituez au centre de formation un dossier de demande d'indemnisation de la région ASP (Agence de Service et

Hauts-de-France













Assistant(e) De Vie Aux Familles





Quelles sont les modalités de l'obtention du Titre ADVF ?



L'obtention du titre d'Assistant(e) de vie aux Familles se fait par la capitalisation des Certificats de Compétences Professionnelles(CCP) à certifier et après validation du jury.

Chaque candidat (e) est évalué(e) par un binôme un jury composé de deux professionnels.

L'évaluation est réalisée par rapport aux éléments suivants:

- Evaluations en Cours de Formation
- Une mise en situation professionnelle réelle
- Un entretien technique
- Un Dossier de Professionnelle (DPP).



Nos statistiques



Nos partenaires











Questions Réponses



Siège social

25 Rue de la Vague, 59650 Villeneuve-d'Ascq

03.59.61.22.00

Metropole-artois@afci-formation.fr











